



Le Courrier

N°11 - 1^{er} semestre 2019

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr



LE MOT DU MAIRE



En ce mois de juin, l'ensemble des élus se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Ce journal est important pour toute l'équipe municipale qui vous présente son travail sur les cinq années et demie de mandat. Ceci est encore possible étant encore hors période de réserve électorale. Ce bilan va vous permettre, en le comparant au programme de 2014, d'observer le nombre de réalisations opérées et vous forger une opinion sur le travail effectué pendant ce mandat qui se terminera en mars prochain.

Les évolutions successives du parc nous ont amenés, en tenant compte de vos avis exprimés en réunion publique, à réaliser par nous-mêmes un projet adapté à notre village. En effet le calme de ce beau parc arboré ne doit pas subir l'inflation d'habitants et de véhicules en tous genres.

Notre projet reposera donc sur un quartier de 18 maisons sur des parcelles de surfaces différentes dont nous serons notre propre aménageur. Nous privilégierons un type de construction de qualité avec une charte environnementale adéquate.

La fin du renouvellement des lampes de l'éclairage public en lampes leds qui, comme nous l'avions évoqué dans le journal N°9 il y a un an, permet de réduire de 65 % la consommation de courant. Un subventionnement de la part du syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) de 50% du montant HT est le bienvenu.

Il y a eu l'inauguration des aménagements du stade associée à la fête du voisinage avec la nouvelle entrée assainie, le préau et les sanitaires, le nouveau parking de 18 places, le barbecue et le terrain de pétanque fraîchement réalisés par nos amis chasseurs qui ont travaillé plusieurs dizaines d'heures bénévolement et prêté leur matériel. Nos remerciements vont à son Président et tous les adhérents volontaires.

Vous aurez un aperçu du budget primitif 2019 voté le 8 avril dernier qui permet un investissement conséquent sans hausse de la fiscalité. Sur le plan intercommunal, nous ne pouvons que constater la création d'un nouvel impôt contrairement à notre commune où les taux sont identiques depuis 1999. Une nouvelle ligne supplémentaire concernant la taxe foncière sur la partie intercommunale va apparaître. Résultat d'une dégradation des finances dûe à une dépense légèrement excessive. Un plan numérique nécessitant un investissement lissé sur plusieurs années avait été établi mais après le changement de délégué celui-ci semble avoir été oublié... Nouvel impôt contre lequel je me suis opposé lors du vote contrairement à une majorité d'élus semblant avoir oublié ces temps de rejets d'une fiscalité trop pressante sur les ménages.

Notons que la fibre optique jusqu'à chez l'habitant va être déployée sur Faÿ en 2021 avec un peu d'avance sur le calendrier, si il est maintenu en l'état.

Les travaux de rénovation de la toiture du transept et de la nef de l'église sont achevés. Nous reprendrons les travaux du porche, l'abside et du clocher en septembre pour les terminer en 2020. Cela permet d'économiser sur le démontage remontage de la base vie et de l'échafaudage.

Le mur de l'enceinte de l'église jouxtant la propriété de M. Wrobel a été refait au niveau du chapeau et le mur sur sa hauteur et sur quinze mètres linéaires.

La première réunion avec tous les habitants volontaires pour faire vivre le dispositif "participation citoyenne" est prévue le 1^{er} juillet. Il s'agit de pouvoir assurer une surveillance du village avec une centralisation des informations afin que la gendarmerie puisse être alertée par un élu responsable officier de police judiciaire de la commune.

Au niveau animations, le repas d'ALA sur le thème de l'Espagne avec sa paëlla géante et la fête du voisinage ont été une réussite. La présence d'un orchestre et le partage des gigots rôtis offerts par la commune et cuisinés par l'association de chasse ont donné une touche festive supplémentaire à la manifestation. Un concert donné par de jeunes artistes a eu lieu le 18 mai en salle polyvalente. Nous espérons vous voir nombreux au tournoi de pétanque de juin et au bal du 6 juillet organisé par ALA.

Enfin nous nous réjouissons de la participation aux élections européennes avec 60% de votants, ceci démontre que les Faÿssiennes et Faÿssiens sont des citoyens actifs. Tout le conseil municipal vous souhaite de nouveau un bel été.

Christian PEUTOT



BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

Après un débat d'orientation budgétaire entre élus, le 18 février, le budget 2019 a été établi afin de répondre aux exigences d'investissements sur la commune en restant fidèle au programme de mars 2014 que l'équipe avait constitué pour réunir vos suffrages.

Il montre, comme chaque année, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition restés identiques depuis 1999 avec une maîtrise des dépenses comme l'atteste le budget voté en suréquilibre. En effet les dépenses de fonctionnement sont très inférieures aux recettes et permet un surplus de 769 698 €

En réel, les dépenses de fonctionnement sont de 362 500€ auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser (part d'investissement entre deux budgets) et le déficit d'investissement de l'année 2018 justifié par le fait que nous n'avions pas encore perçu toutes les subventions attendues et notamment

celles pour les travaux de l'église.

Nos demandes de subventions, très conséquentes, ont permis de ne pas virer de section de fonctionnement à l'investissement, eu égard à l'équilibre trouvé de fait.

La part d'investissement est de 513 493 au compte 21 et 27 000 € au compte 20. Le montant au compte 21 englobe les travaux de l'Eglise, des travaux de voirie dans le parc, le changement des lampes sodium haute pression par des lampes leds pour finir de renouveler l'ensemble des éclairages publics.

Les finances sont saines et le resteront en continuant d'adapter les investissements aux moyens de la commune et de maîtriser les dépenses comme nous nous y employons depuis un certain temps.

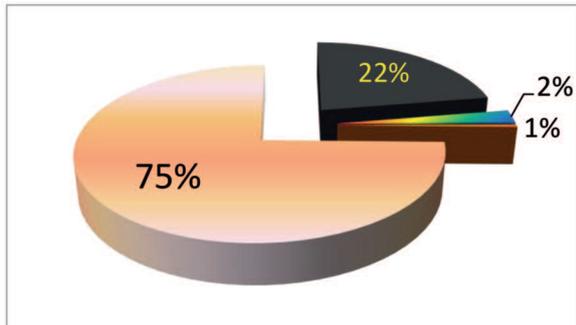
Christian Peutot

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

Budget excédentaire : 769 124 €

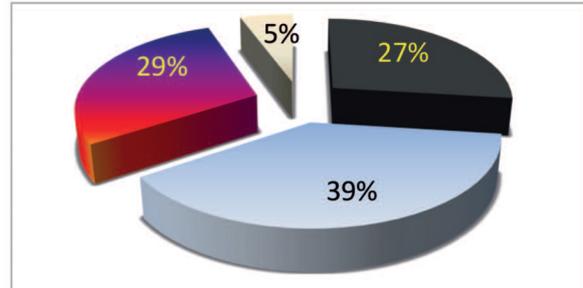
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	253 051	22,6%
Dotations et subventions Etat (74)	0	0%
Autres produits divers (75)	27 462,29	2,4%
Produits de services (70)	6 000	0,5%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	845 220,71	74,5%
Total	1 131 734	100%



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

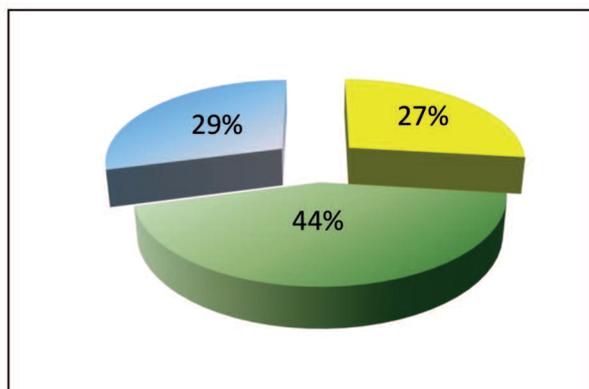
Charges à caractère général (011)	97 800	27 %
Charges de personnel (012)	140 000	39 %
Charges gestion courante (65)	104 600	29 %
Dépenses imprévues (022)	0	0 %
Virement section investissement (023)	0	0 %
Dotations amortissement (042)	0	0 %
Atténuation de produits (014)	10	0 %
Charges exceptionnelles (67)	20 100	5 %
Charges financières (66)	100	0 %
Total	362 610	100%



SECTION INVESTISSEMENTS

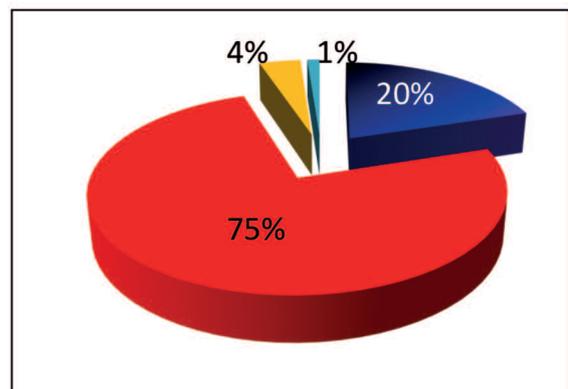
RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

Excédent d'investissement reporté	0	0%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	184 480	27%
Subventions (13)	301 885	44 %
Virement de la section fonctionnement (021)	0	0%
Produits des cessions (024)	200 000	29 %
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
total	686 395	100%



DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Report négatif (001)	137 821,17	20%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	513 493,44	75%
Immobilisations incorporelles (20)	27 000	4%
Remboursement d'emprunt (16)	8 050,39	1%
Total	686 395	100%



Établi et publié avant la période de réserve électorale qui débutera en septembre 2019

Cette liste recense les principaux investissements réalisés depuis le début de ce mandat, en 5 ans et 6 mois, pour un montant total de 900 000 € dans les sept domaines qui ont constitué notre programme de 2014.

1) Social et Santé : 40 000 € pour le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS)

- a) Soutien aux séniors : goûter festif à l'occasion du don des colis de fin d'année
- b) Soutien aux personnes en difficultés, participation financière aux sorties scolaires, pour 20 heures de garderie par enfant et prise en charge partielle du passage du BAFA.
- c) Installation du **cabinet d'infirmières** derrière la mairie : le cabinet compte aujourd'hui 4 infirmières et bientôt 5 à la fin de l'année.
- d) Soutien au projet de Récréa'MAM : 8 places de garde d'enfants ont été créées sans dépourvoir les assistantes maternelles en place.

2) Culture, Animations et liens sociaux

- a) Création d'un **point lecture multimédia** (PLM) fréquenté par une centaine de lecteurs. Equipement mobilier, ordinateurs portables, livres : 6000 €.
- b) Créer un **évènement musical annuel pour les jeunes** et accueil du bus social MusiQafon.
- c) **Optimisation de l'utilisation du stade** :
 - Dispositif « à toi de jouer » en juillet 2016 avec une variété de sports proposés sur une journée complète.
 - **Tournois de pétanque et de football** organisés tous les ans avec la société de chasse.
 - **Courses cycliste et le Muco-trail** organisés tous les ans sur la commune.
- d) **Soutien aux associations** : ALA, Histoire et Archéologie, Club photo « UN CLIC », Centre équestre, pour leurs animations ou activités proposées attirant un public constant au-delà du village.
- e) **Exposition annuelle du Club photos « UN CLIC ».**
- f) **Animations communales** :
 - expositions en 2014 et 2018 pour célébrer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale en rendant honneur aux Fayssiens tombés au champ d'honneur mais aussi en assurant une transmission à la jeunesse actuelle (travail avec l'école de Bagneaux).
 - accueil de troupes de théâtre locales (10 pièces ont été présentées)
 - accueil de plusieurs chorales : 5 concerts
 - manifestations officielles : 8 mai, 11 novembre, fête du voisinage....
- g) Création avec la communauté de communes du **Sentier des polissoirs** dans le cadre de la compétence Tourisme et pose de **panneaux d'informations touristiques**. Entretien assuré par la commune.

3) Environnement et sécurité : 135 000 € investis

- a) **Le service public d'assainissement collectif** : avec les visites régulières de bon fonctionnement des installations et l'offre de vidanges groupées à des tarifs limités. La gestion de ces services est assurée par un élu assisté des agents communaux spécialement formés.
- b) **Nettoyage de printemps** : tous les ans l'association de chasse de Fay-lès-Nemours et la mairie organisent le ramassage des déchets sur le territoire communal.
- c) **Sécurité routière** : pose de dos d'ânes rue des Roches et route de Bougligny, traçage des lignes centrales... : 10 000 €
- d) **Suppression des zones pavées** rue Grande au niveau du cimetière et devant le Clos des Orchidées au profit de plateaux surélevés avec zone limitée à 30 : 45 000 €
- e) **Changement des lampes de l'éclairage public** sodium en lampes leds éclairant plus efficacement et consommant moins d'électricité : 58 000 €
- f) Pose d'une **borne de recharge pour véhicules électriques** cofinancée par le syndicat des énergies départementales : 1000 €
- g) **Changement de branchements plomb de l'eau potable** dans la rue des Roches par le syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable.
- h) **Fleurissement** du village : 2 fois par an : 7500 €
- i) **Sécurité** : Mise en place du dispositif « participation citoyenne » avec plus d'une douzaine d'habitants volontaires.
- j) Création du **Plan Communal de Sauvegarde** et sa mise en œuvre par les élus pour organiser l'accueil pendant 5 jours en 2016 des personnes victimes des inondations de Bagneaux avec l'aide de l'association ALA et des bénévoles Fayssiennes et Fayssiens.
- k) **Equipement de la salle polyvalente d'un groupe électrogène** entraîné par le tracteur pour rendre autonome en électricité ce lieu : 4000 €
- l) **Plan de défense extérieure contre l'incendie** en 2018 : qui a permis de valider notre installation et de prévoir la pose de 2 nouvelles bouches d'incendie : 3500 €
- m) Sécurisation par les agents, élus et le maire de la rue Grande dès 2 heures du matin lors de la chute des poteaux Enedis fin janvier 2019.
- n) **Déneigements et salages** réguliers.(6000 €)

4) Travaux, équipements et aménagements : 642 500 €

Patrimoine et voiries : 552 500€

- a) **Mur du parc** : 100 000 €
- b) **Parking de la salle polyvalente** de 45 places : 100 000 €
- c) Création d'un **préau au stade** avec sa dalle et **réfection du local** de rangement : 50 000 €
- d) **Église** : réfection de la charpente et de la couverture de la nef et du transept en 2018-2019 (1ère et 2ème tranches à 73 000 €), viendront fin 2019-2020 : le narthex, l'abside et le clocher.
- e) **Église** : réfection du chœur en 2015 pour 2000 €
- f) **Murs d'enceinte de l'Église** : réfection partielle de 2 murs soit 50 mètres linéaires pour 3500 €
- g) **Réfection du monument aux morts** en 2014 pour 7000 €
- h) **Entretien du Parc et démolition d'une bâtisse** devenue dangereuse dans le parc : 21 000 €
- i) **Extension du columbarium** : création de cave-urnes et cases supplémentaires au cimetière : 4500 €
- j) **Gravillonnage du cimetière** pour éviter l'utilisation de pesticides et améliorer l'état des allées : 3500 €
- k) **Goudronnage de la rue des roches** en 2016.
- l) **Réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Église et la rue de Montivier** : 9800 € + 5300 €
- m) **Suivi des travaux d'enfouissement de deux câbles éoliens** par SLTP (travaux imposés à la commune).
- n) **Aménagement du stade** : assainissement de l'entrée du stade pour éviter la boue en cas de fortes pluies. Installation d'un portail et d'un tourniquet pour permettre un accès libre aux équipements : terrains de pétanque, barbecue en dur construit par les chasseurs, tables de pique-nique : 80 000 €
- o) **Parking du stade** : création de 18 places de stationnement : 43 000 €
- p) **Création d'un lotissement de 18 parcelles** dans une partie du parc : aménagement de la voirie centrale et de la voie douce : 50 000 € d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Equipements : 90 000 €

- q) **Nouveau tracteur** avec fourche : 50 000 €
- r) **Standard téléphonique et photocopieur** : 6000 €
- s) **Changement de portes et stores à la salle polyvalente** : 25 000 €
- t) **Eclairages et décorations pour les fêtes de fin d'année** : 2000 €
- u) **Renouvellement de l'outillage et matériels pour espaces verts et autres** : 7000 €

5) Réseau INTERNET™

Pose d'une armoire de montée en débit permettant d'avoir le haut débit dans tout le village mise en service en 2015.

6) Mode de gouvernance, communication et vie politique

- a) **Réunions publiques** sur les grands sujets : 5 réunions organisées pendant le mandat dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et pour l'aménagement du Parc.
- b) Réunion dans le cadre du grand **débat**.
- c) **Site internet** renouvelé (3200 €) et mise à jour régulière
- d) **Flash infos** mensuel.
- e) **Journal communal** (11 numéros pour 11 000 €)

7) Urbanisme

Révision du PLU entre 2016-2018 pour un montant de **40 000 €**

Conclusion : plus de 94 % des objectifs du programme de 2014 ont été réalisés avec un endettement nul de la commune.

Christian Peutot

CONSEILS MUNICIPAUX

Au cours de ce premier semestre le Conseil municipal a été réuni trois fois, le 8 avril, le 21 mai et le 18 juin. Les comptes rendus complets de toutes les séances sont consultables sur le site officiel de la mairie

www.fay-les-nemours.fr

Ils sont également affichés à la mairie (affichage réglementaire situé sous le préau).

Chute de poteaux Enedis sur la commune le 29 janvier dernier

Dès l'instant où nous avons été prévenus à 1h du matin le 30 janvier par les gendarmes de Melun, les deux agents techniques, Monsieur Lebœuf et moi-même, sommes intervenus pour sécuriser les lieux mais aussi prévenir les services d'Enedis, d'Orange, l'Agence Routière Territoriale de Moret-sur-Loing, les gendarmes de Château-Landon ainsi que la sous-préfecture.

Les travaux de raccordements provisoires ont été réalisés dans la journée du 30 janvier dès 6h du matin et à 19h15 tous les habitants touchés avaient retrouvé l'électricité et, pour la plupart, le téléphone. Je salue les agents d'Enedis qui ont été rapides et efficaces et qui ont même remis en place les câbles de chez Orange.

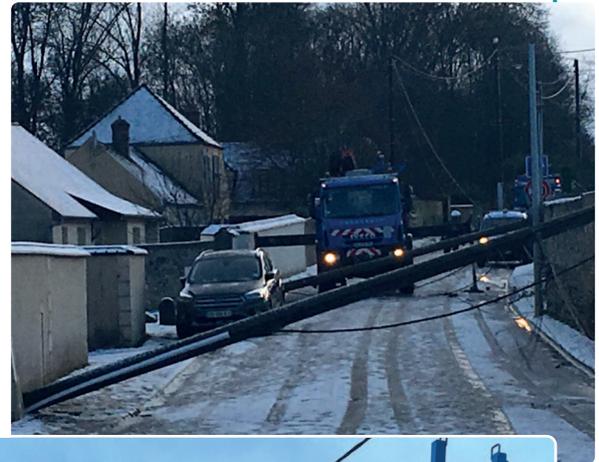
Je souhaite aussi remercier Madame Badja qui a préparé du café malgré la coupure de courant, sur sa gazinière, pour les agents d'Enedis car il faisait très froid. La solidarité a encore joué pour réserver aux équipes d'intervention le meilleur des accueils.

J'ai interrogé le jour même le SDESM et Enedis pour savoir si des aides financières pourraient nous être accordées notamment pour les lampes d'éclairage public. Nous avons également fait une déclaration d'accident auprès de l'assureur de la commune. J'ai continué de prendre contact avec Orange pour certains habitants qui ont eu leur câble téléphonique sectionné.

Tous les câbles de l'installation provisoire n'étaient ni accessibles, ni en contact avec les bus comme certains parents d'élèves l'avaient craint. Des câbles ont été utilisés pour en attacher d'autres et n'étant plus sous tension, ils ne présentaient aucun danger.

Les élus ont été présents comme le veut leur fonction et le nécessaire a été réalisé dans les temps, sans quoi le courant n'aurait pas été rétabli le soir même, c'est-à-dire 17 h après l'arrachement des câbles par la chute des poteaux.

Christian Peutot



Candélabres et lampes à LEDS

Comme nous l'avions évoqué dans le journal n°10 nous avons réalisé le changement des lampes sodium haute pression avec des lampes LEDS dans la seconde partie du village.

Nous nous étions engagés, sur deux exercices budgétaires, à équiper l'ensemble du village de lampes moins consommatrices de courant et plus efficaces au niveau de l'éclairage.

Ceci étant fait, nous avons même doté le stade pour le même coût de deux lampes LEDS afin d'éclairer le préau comme le nouveau terrain de pétanque.

Christian Peutot



Mur de l'église

Le mur d'enceinte de l'église mitoyen de la propriété de Monsieur et Madame Wrobel menaçait depuis un certain temps de s'effondrer, il est juste derrière les tombes des époux Ratier.

Des travaux de réfection ont été mis en œuvre sur 15 m et un chapeau a été posé sur toute sa longueur pour le préserver des pluies.

C'est une entreprise Fayssienne qui a été choisie parmi les 3 offres reçues.

Le travail effectué nous a donné entière satisfaction.

Jacky Lebœuf, chargé du dossier



Terrain de pétanque au stade

Courant mai, les chasseurs sous la houlette de leur président M. Jacky Carreras ont réalisé un terrain de pétanque de 16 m sur 11m afin de pouvoir aligner 8 équipes en même temps.

Les photos nous montrent les étapes successives de la construction et grâce au prêt de sa pelleteuse et de son camion, M. Carreras, certains chasseurs, M. Jacky Lebœuf et M. Joël Richard agent technique ont pu finaliser avant le tournoi du 16 juin ce terrain qui sera éclairé par la société qui aura renouvelé l'éclairage sur toute la commune.

La commune n'a payé que les matériaux et ce terrain nous est revenu à 3500 €

Nous remercions la société de chasse, notre élu et notre agent pour leur réalisation au profit de tous les joueurs et du tournoi annuel qui a lieu le deuxième dimanche du mois de juin.

Christian Peutot



Travaux de l'église

Les deux premières tranches, celles qui étaient essentielles à la protection de l'édifice sont terminées. Les deux dernières qui concernent la charpente et la toiture de l'abside du chœur, le clocher et le porche doivent débuter cet automne.

Comme le montre la photo, les infiltrations ont endommagé le plafond de l'église, plafond aux décors atypiques que nous souhaitons sauvegarder.

Il faudra également envisager des travaux importants de mise aux normes et de consolidation des divers éléments à l'intérieur (électricité, peintures, boiseries, vitraux, etc.). Une étude a été commandée à l'architecte qui assure la bonne conduite du chantier depuis le début, pour évaluer le coût de l'opération.

Nous souhaitons également terminer par la mise en lumière de l'édifice pour le mettre en valeur tout en respectant les nouvelles normes concernant les nuisances lumineuses. Des projets sont en cours.

Michèle Delbarre-Champeau



Déploiement de la fibre optique à Faj-lès-Nemours

Sous l'égide du syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique créé au 1er janvier 2013 pour assurer le déploiement de la fibre optique jusqu'à chez l'habitant dans toute la Seine-et-Marne, notre communauté de communes a fini par y adhérer et après avoir assuré une montée en débit en 2015, nous allons connaître le déploiement de la fibre fin 2021.

Ce projet d'un coût global de 10,5 millions d'euros sur toute la communauté de communes ne va lui coûter que 2 millions grâce aux subventionnements de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Ce déploiement se fera en plusieurs étapes dont :

- Le repérage des infrastructures existantes (fourreaux, chambres de tirage, poteaux, ...)
- La définition du cheminement le plus judicieux technique et économiquement du réseau

- La pose des équipements de rue (armoires, chambres de tirages.....).

Une fois le réseau amené dans la rue, la fibre pourra être commercialisée dans les semaines qui suivront par les fournisseurs d'accès (FAI) dont les plus connus qui se sont engagés à investir dans les réseaux d'initiatives publiques pour desservir les particuliers.

L'arrivée de la fibre permettra de côtoyer des débits très supérieurs à ceux existants (20 fois), même si l'arrivée du Haut débit a été bien accueillie dans notre village il y a maintenant 4 ans.

Une réunion publique devra être organisée lors du déploiement pour que chacun connaisse les démarches à entreprendre.

Christian Peutot

SPANC

Dans le cadre législatif et selon la délibération du conseil municipal du 1er juillet 2013, le contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des installations d'assainissement non collectif est obligatoire tous les 5 ans.

Ces premiers contrôles obligatoires réalisés par le SPANC communal ont débuté en 2016.

Depuis cette date le bilan s'établit comme suit : sur 218 installations recensées sur la commune

- 160 contrôles périodiques ont été effectués
- 17 contrôles sont programmés sur 2019
- 15 contrôles obligatoires de moins de 5 ans en cas de vente de la propriété ont été effectués
- 14 personnes n'ont pas souhaité faire contrôler leur installation et ont reçu une lettre recommandée leur précisant les risques auxquels elles s'exposent.
- 12 installations récentes (moins de 5 ans) ne sont pas concernées.

Participation citoyenne

Afin d'apporter une action complémentaire de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, le présent protocole précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif "Participation citoyenne" sur la commune de FAY-LÈS-NEMOURS.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Pour l'application du présent protocole, la **Gendarmerie Nationale est représentée** par le Commandant de la brigade territoriale autonome de Château-Landon.

Principe du dispositif : une approche territoriale de la sécurité

La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de **solidarités de voisinage** constitué d'une ou plusieurs **chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier**, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cadre de crimes ou de délits flagrants (article 73 du Code de Procédure Pénale).

Conformément à l'article L. 2211-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécu-

rité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de sa commune.

Sur les 160 contrôles périodiques réalisés nous n'avons pas relevé de défauts de dysfonctionnement importants, seules quelques négligences d'entretien ont été constatées et signalées. D'autre part pour 2019 nous maintenons les opérations de vidanges groupées effectuées par la SARL DESBROSSES agréée et conventionnée auprès de la station d'épuration de Châlette-sur-Loing, dont les tarifs sont les suivants :

- Volume de vidange de 1000litres : 121 €
- Volume de vidange de 1500litres : 130 €
- Volume de vidange de 2000litres : 139 €
- Volume de vidange de 3000litres : 157 €
- Volume de vidange de 4000litres : 175 €
- Volume de vidange de 5000litres : 193 €

La première campagne 2019 s'est déroulée les 26 & 27 avril et les 2 & 3 mai. La deuxième campagne est prévue courant octobre 2019. Un FLASH INFO vous informera des dates exactes.

Jacky Lebœuf, chargé du dossier

Le Maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire.

Le dispositif "participation citoyenne" renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance.

Il est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

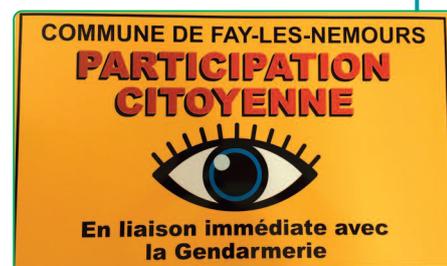
Avec l'accord de Monsieur le Procureur de la République près du TGI de Fontainebleau, le Maire peut implanter aux entrées de lotissements, quartiers et rues participant à l'opération, une signalétique pour informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent aux forces de sécurité toute situation qu'ils jugent anormale.

Afin de fluidifier et harmoniser le dispositif, des réunions d'échanges, rassemblant le Maire, les référents de la commune, le Commandant de la communauté de brigades de Château-Landon, les correspondants gendarmerie et le référent sûreté du groupement, seront organisées une fois par trimestre et en cas de besoin précis (phénomène sériel...).

Je remercie les douze bénévoles qui ont accepté de participer au dispositif et de venir le 1er juillet prochain à une réunion en présence de la majeure commandant la brigade territoriale dont nous dépendons.

Nous espérons que ce dispositif puisse améliorer la vigilance de l'ensemble des habitants pour qu'ensemble nous aidions les services de gendarmerie à assurer la sécurité de nos biens.

Christian Peutot



Le grand débat le 5 février 2019 à 19H00

Le débat à la salle polyvalente a réuni 38 personnes et a été animé par Monsieur Martin Richard en présence de Monsieur le Maire et d'élus présents.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- I. Organisation administrative et services publics :
- II. Démocratie-citoyenneté
- III. Fiscalité et dépenses publiques
- IV. Transition écologique

Un débat passionné qui a toujours été conduit dans le respect des idées de chacun dans une ambiance sereine remarquée et appréciée de tous les participants.

Le compte-rendu a été affiché et se trouve à disposition en mairie à toute personne souhaitant le consulter.

Il a également été mis en ligne sur le site Internet communal.

Christian Peutot



Mucotrail

Le Pays de Nemours Running Trail et l'USNSP ont organisé le 3 février dernier pour la 3ème année consécutive le Muco-Trail du Pays de Nemours.

Cette épreuve propose 2 circuits, dont le départ et l'arrivée se situent sur la commune de Bagneaux-sur-Loing, longs de 11 et 22 km.

Plus de 600 participants ont relevé le défi de cette épreuve jugée assez difficile par les participants mais qui propose un parcours varié avec un très beau relief aux travers des chemins, sentiers, bois et routes de la commune de Faÿ-lès-Nemours qui accueille une grande majorité du parcours.

Chaque année le club organisateur reverse une partie des bénéfices de l'organisation à l'association «Vaincre la Mucoviscidose» et cette année elle a reçu la somme de 2524 €

Le pays de Nemours Running Trail et l'USNSP bénéficient du concours et du soutien indispensable des communes Bagneaux-sur-Loing et de Faÿ-lès-Nemours, des sociétés de chasse ainsi que des propriétaires privés qui autorisent le club organisateur à traverser leur propriété le jour de la course.

Rendez-vous est déjà donné pour le 2 février 2020 pour fêter le 4ème anniversaire de la course.

Merci à tous les Faÿssiennes et Faÿssiens pour leur concours, patience et parfois participation le jour de la course.

Pascal Bénard

Coureur et Organisateur sur Faÿ



Recensement 2019

Je tenais à remercier Madame Reine Duval (agent recenseur) ainsi que tous les Faÿssiennes et Faÿssiens qui se sont prêtés à l'exercice du recensement. Madame Reine Duval, soit en contact direct, soit en collectant les réponses faites sur le site internet, a pu chiffrer exactement le nombre d'habitants dans notre village.

Selon le chiffre provisoire nous n'aurions pas encore franchi la barre des 500 habitants !

Christian Peutot

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le 26 Janvier 2019 nous avons tenu notre Assemblée Générale.

Avant d'ouvrir la séance nous avons rendu un hommage émouvant à Pierre Jamault qui nous a quittés au mois de septembre et qui était très investi dans notre association.

Les rapports d'activités et financiers pour l'année 2018 ont été présentés et adoptés à l'unanimité.

Parmi les membres du bureau Julie BORREGA a démissionné, et Corinne JENAR y a fait son entrée.
Tous les autres membres du bureau ont été renommés à leur poste.

La cotisation pour l'année 2020 a été fixée à 13 €

Nos manifestations 2019

- 23 mars 2019 : Soirée dansante-Paella

Comme d'habitude ambiance festive au cours de cette soirée. La paella faite sur place par un traiteur était excellente.

- 7 avril 2019 : Vide dressing Hommes/Femmes, vêtements printemps/été à la salle polyvalente
C'était une première ! Les places ont toutes été réservées en un temps record, hélas le temps n'a pas fait sortir les éventuels acheteurs mais cela n'a pas entaché le moral et la bonne humeur des exposantes.

Nous vous attendons nombreux pour nos manifestations du 2ème trimestre 2019

- ▶▶ 6 juillet 2019 : Fête champêtre au stade
- ▶▶ 8 septembre 2019 : Brocante au stade
- ▶▶ 29 septembre : Marche contre la mucoviscidose
- ▶▶ 13 octobre : Vide dressing vêtements Automne/Hiver Hommes/Femmes, à la salle polyvalente
- ▶▶ 16 novembre 2019 : Soirée dansante thème à définir
- ▶▶ 1er décembre 2019 : Arbre de Noël

L'association propose toujours des départs pour les marcheurs, le mardi et le vendredi, rendez-vous à 9h sur le parking de la mairie (parfois le vendredi départ d'un autre lieu, renseignez-vous).
Jeux et Loisirs créatifs le jeudi à partir de 14h à la petite salle Allée du Parc. Exposition vente des articles réalisés tous les jeudis de 14h à 16h. Venez nous voir vous êtes les bienvenus.

Suivez-nous également sur Facebook : Association Loisirs Amitié

Reine Duval, vice-présidente de l'association



24 MAI 2019 FÊTE DU VOISINAGE

Cette année la Fête du voisinage était couplée avec l'inauguration des nouvelles installations sur le stade, notamment le terrain de pétanque et le barbecue construit par les chasseurs sur une plateforme réalisée avec le réemploi des pavés supprimés lors des travaux de la rue la Grande.

La météo annoncée en début de semaine nous a contraints par sécurité à nous installer à la salle polyvalente.

Pour cette occasion, la municipalité a offert des gigots que les chasseurs ont fait griller au barbecue vertical, et l'association a préparé l'apéritif qui a été servi en plein air.

Une centaine de Fajssiens sont venus partager les divers plats salés, sucrés préparés par chacun.

Une belle convivialité et une superbe ambiance, la fête cette année a été animée par l'orchestre Les Gentlemens Brothers originaires de Melun.

Encore une belle soirée réussie.



NUIT DE LA LECTURE

Notre Point Lecture Multimédia a ouvert ses portes le 19 janvier de 19h à 22h lors de la 3ème édition de la manifestation nationale « Nuit de la lecture » initiée par le Ministère de la Culture qui propose l'ouverture des bibliothèques et des librairies le temps d'une nuit au public pour accueillir tous ceux qui souhaitent partager, de manière ludique, le livre et la lecture.

Nous aurions aimé être plus nombreux mais ceux qui sont venus ont partagé des moments très agréables dans une ambiance chaleureuse.

Michèle Delbarre-Champeau



EXPOSITION PHOTOS DU CLUB "UN CLIC"

La 2ème édition de l'exposition du Club photos « UN CLIC » qui s'est tenue le week-end des 26 & 27 janvier a connu un vif succès. Pascal Cribier, président, et les membres du Club, ont présenté plus d'une trentaine de leurs créations riches et variées. Des recherches esthétiques et artistiques qui ont séduit et aiguïé la curiosité des visiteurs.

Lors du vernissage le public a profité de la présence des auteurs pour dialoguer avec eux dans une ambiance sympathique.

Pour rappel le Club se réunit pour des séances de travail tous les jeudis soirs et les dimanches matins dans la salle de la mairie de Fay.

Michèle Delbarre-Champeau



CEREMONIE DU 8 MAI 2019

Malgré un temps maussade, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence des élus et de quelques fayssiens-nes. Nous avons ensuite partagé le verre de l'amitié dans une ambiance sympathique.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : SAMEDI 7 AVRIL

Les chasseurs de l'association de chasse de FAY selon un rituel et une organisation bien établis, ont effectué, aidés par quelques habitants, le ramassage des déchets sur les bords des routes, les chemins et les bois.

La collecte a, hélas, été abondante : des pneus, des palettes, des canettes, du verre etc.

Chaque année, nous sommes consternés par ce bilan alors que la déchèterie de Saint-Pierre est gratuite, proche et accessible à tous.

Nous avons tous partagé un casse-croûte offert par la mairie sous le préau du stade.

Nous remercions le SMETOM pour le prêt du matériel (sacs, gants et pinces) qui permet un ramassage efficace et propre.

Michèle Delbarre-Champeau



PÂQUES : CHASSE AUX ŒUFS SUR LE STADE

Tradition oblige, en cette matinée pascale, les enfants de Fay de moins de 12 ans sont venus avec leur famille ramasser les œufs en chocolat éparpillés sur le stade et dans les fourrés qui l'entourent.

Une joyeuse ambiance en présence des élus qui ont ensuite servi le verre de l'amitié aux petits et aux grands !

Michèle Delbarre-Champeau



THEATRE PAR LE GROUPE ARTISTIQUE DE MORET

Samedi 10 février de nombreux spectateurs sont venus applaudir les comédiens du Groupe Artistique de Moret qui ont brillamment interprété deux comédies de Georges Feydeau : « On purge bébé » et « Léonie est en avance ».

Deux pièces écrites en 1910 qui tournent en ridicule une certaine bourgeoisie de l'époque.

Nous avons déjà reçu cette troupe en avril 2015 pour « Le partage du gâteau », une comédie de Rivoire et Cartier.

Michèle Delbarre-Champeau

LE POINT LECTURE MULTIMEDIA

Les ateliers du lundi matin en direction des jeunes enfants connaissent un beau succès régulier.

Deux fois par trimestre les assistantes maternelles du Relais itinérant de Bagneaux viennent avec les enfants pour découvrir les albums illustrés et écouter des histoires. Des personnes de la maison de retraite de Saint-Pierre se joignent à eux et profitent pleinement de cette sortie agréable et joyeuse.

Outre les lundis matins, le PLM est ouvert le mercredi soir, le vendredi après-midi et tous les premiers dimanches du mois de 16h à 18h. Nous renouvelons sans cesse notre fonds soit par des achats (nouveautés de la rentrée littéraire) soit par les prêts de la Médiathèque départementale ou encore les dons de particuliers. Ainsi notre catalogue s'est enrichi de nombreux romans pour ados, d'albums pour les tout-petits, de livres de cuisine et de jardinage, etc.

Nous constatons que les abris bus en libre-service ont un réel succès et nous nous en réjouissons.

Toutes ces activités autour des livres ont besoin de bénévoles pour survivre, si vous avez un peu de temps libre n'hésitez pas à venir nous rencontrer, il y aura forcément quelque chose à prendre en charge selon vos possibilités, vos choix et vos goûts pour nous aider.

Michèle Delbarre-Champeau



FESTIVAL JEUNES TALENTS LE 18 MAI

Le premier festival « YOUTH NOTOWN FESTIVAL » organisé par MusiQafon s'est déroulé le samedi 18 mai à la salle polyvalente en présence d'un public nombreux. Une soirée dédiée aux jeunes talents.

La qualité des groupes présents laisse entrevoir une belle relève pour les scènes musicales du sud Seine-et-Marne. Nous sommes ravis de ce succès.

Michèle Delbarre-Champeau



TOURNOI DE PETANQUE DU 16 JUIN

Pour sa 5ème édition le tournoi de pétanque organisé par l'Association de Chasse de Faÿ, la mairie et l'association Loisirs-Amitié pour le prêt de matériel, a rassemblé dans une ambiance sympathique et conviviale 18 doublettes qui se sont confrontées tout au long de la journée sur le stade.

Cette année les joueurs ont pu tester le nouveau terrain permanent que Jacky Carreras a conçu et réalisé avec l'aide de Jacky Lebeuf et d'un agent communal.

Un grand merci à tous ! Aux joueurs, aux organisateurs, à tous ceux qui ont assuré la préparation des repas et le service toute la journée avec gentillesse et efficacité, aux agents qui ont facilité le transport et le stockage du matériel, aux élus qui ont aidé aux préparatifs et se sont joints aux joueurs.

Comme le veut la tradition, après la remise des paniers gourmands aux vainqueurs, nous avons partagé l'omelette géante préparée par Jacky et Eric avec les œufs offerts par la famille Brun parfumée aux girolles apportées par Jacky Gaillard !

Michèle Delbarre-Champeau



LA CLASSE UNIQUE DE L'ÉCOLE DE FAÿ

A Faÿ, comme dans beaucoup de communes rurales, pendant très longtemps, l'école se limitait à une classe unique. Les élèves y allaient de 5 à 14 ans.

En 1940, l'institutrice ayant pris sa retraite, c'est Madame NOUGIER qui fut nommée à ce poste.

Son mari, comme beaucoup d'autres était prisonnier mais, comme officier, il a pu continuer à faire vivre sa passion pour la préhistoire.

Dès sa libération, il s'y consacra entièrement, effectua de nombreux voyages et écrivit plusieurs livres sur ce sujet, certains parlant de sites régionaux.

A Faÿ, il initia les habitants à la recherche de silex taillés ou polis dans les champs et les bois, signe que depuis longtemps la région est habitée.

Son fils, Jacques, suivit aussi de longues études. Il devint vulcanologue et aussi conseiller d'ambassade. En 1987, quand son père vint à Nemours pour signer son livre « Naissance de la civilisation » (Editions Lieu Commun), il était attaché culturel à l'ambassade de France au Canada. Il rendit compte de ses voyages dans de nombreux ouvrages et écrivit aussi plusieurs romans.

En 2016, à l'âge de 80 ans, il se souvint de son enfance et fit éditer « Histoire de Jef ou les Marrons d'Inde du Maréchal ». Ses parents étant instituteurs, il vécut ses premières années chez ses grands-parents maternels qui habitaient à Bagneaux. Son grand-père travaillait à l'usine comme beaucoup d'autres habitants.

A l'âge de 5 ans, il revint chez sa mère qui venait d'être nommée institutrice à Faÿ. Il entre au cours préparatoire et moi aussi, nous sommes du même âge. Nous sommes restés ensemble à l'école communale. J'étais fils d'agriculteur et lui, fils de l'institutrice et habitait la maison communale.

Nous n'avons pas toujours vu les choses de la même manière, cependant le sous-titre de son livre m'a rappelé un souvenir. Chaque semaine, une demi-journée de classe était consacrée au plein air. Cette fois-là, nous sommes allés ramasser des marrons. J'avais entendu dire que ceux-ci pouvaient servir à la fabrication de la poudre, mais le mystère demeure...

Je me souviens aussi que lors d'une de ces sorties nous sommes allés dans un champ de pommes de terre, pour ramasser des doryphores. Pendant cette période le maire était Monsieur Jamet, propriétaire de la ferme de Lavau et Monsieur Charles Lorin, professeur de musique à Nemours, était secrétaire de mairie.

Quand le grand-père de Jacques Nougier décéda, comme il était logé par l'usine, sa grand-mère dut quitter Bagneaux et loua une maison à Faÿ.

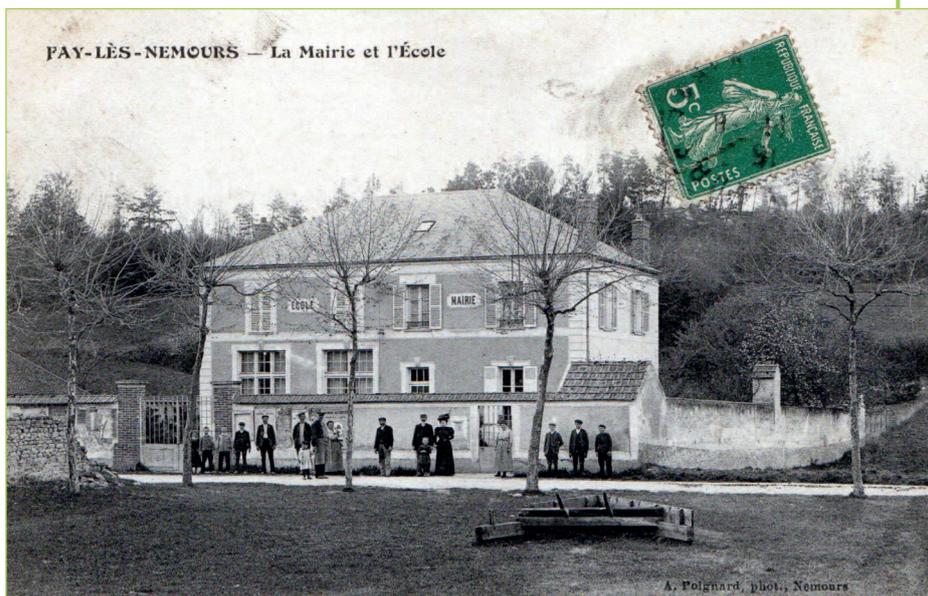
Le récit de Jacques Nougier se termine à la libération, je me souviens être allé voir passer les camions américains à Ormesson, ils se dirigeaient vers Nemours.

Je me souviens aussi être allé à Nemours pour fêter la libération mais plusieurs femmes qui auraient été trop gentilles avec les allemands furent tondues sur la place publique.

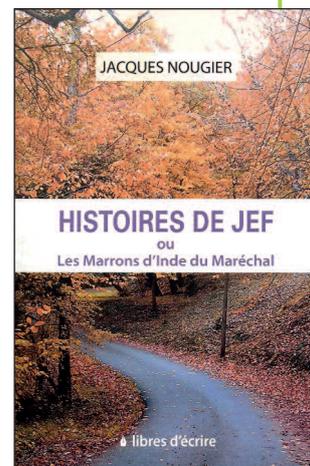
En 1944, le père de Jacques Nougier fut nommé professeur à Suresnes, sa mère et lui restèrent une année de plus à Faÿ. Ce n'est qu'à la rentrée 1945 qu'elle obtint un poste en région parisienne et que tous deux quittèrent définitivement Faÿ.

Il y a plusieurs dizaines d'années qu'il n'y a plus d'école à Faÿ mais cette ancienne salle de classe reste dédiée à la culture puisqu'on y trouve maintenant le Point Lecture Multimédia.

Bernard Brun



A. Poignard, phot., Nemours
Collection privée de Gérard Brun



URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.18.00013 : sise 7 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.18.00014 : sise 52 rue Grande
- 077.178.18.00015 : sise 61 rue Grande
- 077.178.19.00002 : Vente d'un terrain au Bois de Cabrin.
- 077.178.19.00003 : Vente d'un appartement au 9 Allée des Gâtines.
- 077.178.19.00004 : Vente d'un terrain rue de Montivier.
- 077.178.19.00005 : Vente de terrains sise La Vallée de l'Eglise.
- 077.178.19.00006 : Vente de la maison sise 12 rue des Prés.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

- 077.178.18.00012 : sise rue des Prés.

Déclarations Préalables

- 077.178.18.00007 : Division de propriété pour détachement d'un terrain à bâtir au 4 rue des Prés.
- 077.178.18.00008 : Création de 2 châssis de toit au 26 ter rue Grande.
- 077.178.18.00009 : Création cellier - local vélos et OM - Sellerie.
- 077.178.19.00001 : Création d'une véranda au 40 rue des Prés.
- 077.178.19.00002 : Changement des fenêtres et des volets, création porte de garage au 52 rue Grande.
- 077.178.19.00003 : Réfection de la couverture au 6 rue de Montivier.
- 077.178.19.00004 : Création d'un poste de distribution publique au Lieudit la Défonce (route de Châtenoy).
- 077.178.19.00005 : Construction d'un abri pour animaux au 40 rue des Prés.
- 077.178.19.00006 : Réfection de la toiture au 12 bis rue Grande.
- 077.178.19.00007 : Installation de 10 panneaux photovoltaïques au 43 rue Grande..

Permis de construire

Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 077.178.18.00005 : Vente de la maison située 27 rue des Prés.
- 077.178.18.00006 : Vente de la maison située 11 rue des Prés.
- 077.178.18.00007 : Vente du terrain situé 8 ter rue des Roches.
- 077.178.18.00008 : Vente de la maison située 3 rue de Foljuif.
- 077.178.18.00009 : Vente de la maison située 52 rue Grande.
- 077.178.18.00010 : Vente de la maison située 7 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.19.00001 : Vente de la maison sise 61 rue Grande.
- 077.178.19.00002 : Vente d'un appartement au 9 Allée des Gâtines.
- 077.178.19.00003 : Vente d'un terrain rue de Montivier.
- 077.178.19.00004 : Vente de la maison sise 12 rue des Prés.

BRÛLAGE DE DÉCHETS

Tout brûlage à l'air libre est interdit !

Le brûlage des déchets à l'air libre est une pratique illégale selon le code de santé public mais qui demeure encore trop courante. Fréquente chez le particulier pour l'élimination des déchets verts, elle est aussi largement répandue chez les professionnels.

Le Code de l'environnement et la directive cadre « déchets » définissent le déchet comme étant « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ou a l'obligation de se défaire. »

Cette mauvaise habitude est responsable de la diffusion dans l'air de nombreuses substances nocives avec pour conséquences des pollutions de l'environnement et une atteinte importante à la santé publique. En France, la mauvaise qualité de l'air (principalement liée aux particules) cause 42 000 décès prématurés par an. Elle réduit de 8,2 mois l'espérance de vie. Elle est également à l'origine d'insuffisances et de maladies respiratoires (bronchiolites, rhinopharyngites, baisse de la capacité respiratoire, hyper-sécrétion bronchique), d'irritations oculaires, de l'augmentation de la morbidité cardio-vasculaire, de la baisse des défenses immunitaires. Elle a une incidence sur la mortalité à long terme par effets mutagènes et cancérogènes...

Ces déchets brûlés en extérieur sont, de plus, détournés des filières de recyclage et de valorisation alors que les structures existent (déchèteries, entreprises de récupération et de recyclage...).

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité, disponible en Préfecture) stipule que « le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ». Le Maire, au titre d'Officier de Police Judiciaire, ou la police municipale est la première autorité compétente pour l'application de la législation relative aux déchets. En vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de police générale du Maire lui confère « le soin de prévenir (...) les pollutions de toute nature ».

Le Maire est dans l'obligation légale de faire cesser ces agissements irrespectueux de l'environnement, préjudiciables aux intérêts des riverains et passibles d'amende.

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental concernent les déchets non dangereux comme les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballages, les déchets verts... Le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à 450 €

Concernant le brûlage de déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols... Cette pratique est considérée comme un délit sanctionné selon l'article L.541-46 du Code de l'environnement. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous encourageons à adopter une attitude citoyenne !

Christian PEUTOT

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée

- du lundi au vendredi de 7H à 20H
- le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30
- le dimanche de 10H à 12H uniquement.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La période des vacances est hélas propice à la multiplication des actes de cambriolages. Outre la vigilance du voisinage, nous vous rappelons que vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de Château-Landon.

Les gendarmes au cours des rondes qu'ils effectuent de jour comme de nuit prendront en compte votre signalement.

Tél : 01 64 29 30 09

Fax : 01 64 29 47 74

Courriel :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact>

Site web :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

ÉLAGAGE DES ARBRES

Quelques rappels utiles pour conserver de bons rapports de voisinage.

La loi impose une distance minimale de 2 m entre les arbres hauts de plus de 2 m et la limite des deux propriétés, ou une distance minimale de 50 cm pour les arbres hauts de moins de 2 m.

Ces dispositions s'appliquent en cas d'absence de réglementation locale, définie par arrêté municipal. Ce qui est le cas à Faÿ. Si un voisin ne peut, de son propre chef, élaguer les branches litigieuses, il est toutefois en droit de couper lui-même des racines, des brindilles ou des ronces qui viendraient empiéter sur son terrain. Enfin, les fruits et les fleurs d'un arbre qui débordent sur une propriété ne peuvent être cueillis. Ils peuvent en revanche être librement ramassés une fois tombés naturellement !

Articles 668, 669, 671 et 673 du code civil.



ÉTAT CIVIL

Se sont unis :

- Frédéric FERNANDES et Aurélia DORLIN, le 15/06/2019.

Nous ont rejoints :

- Jade MAGNIADAS, le 13/11/2018.
- Clément COEURU, le 28/11/2018.

Nous ont quittés :

- BOER Gérard, le 21/06/2019
- STEMPAK Joseph, le 28/02/2019.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI :
de 16h30 à 18h

JEUDI : de 10h30 à 12h

Tél : 01 64 28 10 76
ou 06 72 44 32 87

Mail :

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÉS

du 01 août 2019
au 25 août 2019

Permanences les mercredis

7 et 21 août 2019
de 10H00 à 12H00

EGLISE SAINT SULPICE DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Comme vous avez pu le constater, les deux premières tranches de travaux de restauration de la toiture de l'église St Sulpice sont achevés. L'édifice est maintenant en grande partie à l'abri des infiltrations.

Grâce à vos dons, qui à ce jour s'élèvent à un peu plus de 30 000 € et aux subventions attendues, le reste à charge pour le budget communal se trouve allégé.

Nous adressons de vifs remerciements à tous les donateurs. Nous poursuivons notre appel aux dons sachant que la 4ème et dernière tranche de travaux qui concerne la restauration du clocher, de l'abside du chœur, du porche est la plus coûteuse. Sans compter qu'il nous faudra ensuite envisager de gros travaux de mise aux normes à l'intérieur.

Nous comptons encore sur votre mobilisation et sur votre générosité.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15753 ou

Don par chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours", à envoyer à :

Fondation du patrimoine délégation Île-de-France

8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753



OURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

Jacky LEBŒUF, Pascal BÉNARD

Isabel MARANHÃO,

Reine DUVAL, Bernard BRUN

Photos : C. PEUTOT, M. DUVAL,

M. DELBARRE-CHAMPEAU, M. PAROISSIEN

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :

Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006